

REGIE D'ELECTRICITE DE THONES

10 rue J.J. ROUSSEAU BP 30 74230 THÔNES

téléphone 04 50 32 17 17

télécopie 04 50 02 19 30

consultez notre site : www.ret.fr

contact : service-client@ret.fr

FICHE PRESENTATION STANDARDISEE



RCS Annecy 776 628 976
code APE 3513 Z

TARIF BLEU PARTICULIER OPTION BASE dans le cadre du TARIF REGLEMENTE

		en vigueur depuis le		01/07/2011	
Puissance souscrite en kVA	Réglage disjoncteur		Prix du terme fixe mensuel en € (TVA à 5,5%)		* Prix HT - hors TVA, CSPE, CTA et taxes locales ** Prix TTC - incluant toutes les taxes
	Mono	Tri	Option Base		
			HT*	TTC**	
3	15 A	-	4,54	5,46	
6	30 A	10 A	5,36	6,52	
9	45 A	15 A	6,21	7,61	
12	60 A	20 A	9,65	12,03	La puissance de 12 kVA ne pourra être délivrée en monophasé que si le réseau le permet.
15	-	25 A	11,09	13,88	*** puissances non disponibles en monophasé sauf cas exceptionnel selon le réseau et décidé par RET
18	-	30 A	15,10	18,46	puissances 18kVA et + en extinction n'est plus proposé
24	-	40 A	24,47	31,80	
30	-	50 A	33,84	43,04	
36	-	60 A	43,20	54,27	
Puissance souscrite en kVA		Prix de l'énergie en c€ / kWh (TVA 19,6 %)			
			HT*	TTC**	
3 ⁽¹⁾			8,06	11,79	
6			8,12	11,86	
9 à 36			8,31	12,09	

1 TAXES : Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) : 0,9 c€/kWh tarif du 31/7/2011

Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) (grille indicative disponible); tarif T3 01/08/2011

valeurs à la

Taxes locales : Taxe Communale (0,6 c€/kWh), Taxe Départementale (0,3 c€/kWh)

date de vigueur

TVA à 19,6 % sur énergie, CSPE, taxes locales sur énergie et prestations

TVA à 5,5 % sur part fixe et CTA

2 caractéristiques de l'offre :

Origine 2010 de l'électricité : 81% nucléaire, 7,9% hydraulique, 8% thermique (charbon, gaz, fioul), 2,8% autres renouvelables, 0,3% autres

La fourniture de 1 kWh induit l'émission de 57,1 g de gaz carbonique (CO₂) (source EDF)

3 Prestations techniques :

Raccordement au réseau : prendre contact avec nos services au 04 50 32 17 17

géré par la Régie de Thônes - distributeur

voir en fin de fiche les coûts usuels

4 Révision des prix : (art 3 CG)

Changement de prix déterminé par les pouvoirs publics après avis de la CRE

Les taxes seront ajustées de plein droit à leur valeur au moment du calcul de la facture

5 durée du contrat : (art 2 CG)

Contrat dans le cadre du tarif réglementé par les pouvoirs publics;

durée déterminée de 1 an renouvelable par tacite reconduction

6 Résiliation à l'initiative du client :

Résiliation sans frais (prestation incluse dans le coût de la Mise En Service)

En cas de départ du logement prévenir 3 jours au moins avant la date de résiliation par téléphone, par télécopie ou courriel (voir ci-dessus coordonnées)

REGIE D'ELECTRICITE DE THONES

10 rue J.J. ROUSSEAU BP 30 74230 THÔNES

téléphone 04 50 32 17 17

télécopie 04 50 02 19 30

consultez notre site : www.ret.fr

contact : service-client@ret.fr

FICHE PRESENTATION STANDARDISEE



RCS Annecy 776 628 976
code APE 3513 Z

TARIF BLEU PARTICULIER OPTION BASE dans le cadre du TARIF REGLEMENTE

6 suite Résiliation pour passage à un tarif de marché :

Résiliation pour passage à un tarif du marché le 1er du mois M; RET doit être prévenue avant le 10 du mois précédent M-1. Dans ce cas, les modalités de retour au tarif réglementé sont déterminés par les pouvoirs publics.

7 modalités de facturation (art 4.1 CG) et de paiement art (4.2 CG)

Facturation quadrimestrielle sur relevé ou sur index estimés, la relève s'effectuant tous les 8 mois

Abonnement facturé d'avance (abonnement en début de période) ; Pas de dépôt de garantie demandé.

Paiement à réception de facture et dans un délai maximal de 15 jours

Possibilité de règlements par chèque ou en espèces

Option gratuite : par prélèvement; échéance à 18 jours

Option gratuite sous réserve de prélèvement sur un compte bancaire : facture annuelle par mensualisation en 10 échéances mensuelles avec 1 ou 2 échéances de régularisation;

Option gratuite en cas de prélèvement : choix de la date de règlement (date de règlement personnalisée DRP) : (1er 2 ième 3 ième ou dernier jeudi du mois)

Tarif de Première Nécessité (TPN) : vous pouvez en bénéficier si vous remplissez les conditions d'accès; voir avec vos organismes sociaux

Emission d'une facture papier incluse dans le tarif (facture annuelle en cas de mensualisation)

8 incident de paiement

En cas de non paiement des factures, la fourniture pourra être suspendue après notification écrite; le rétablissement ne se fera qu'après règlement de l'intégralité des sommes dues.

Frais de relance : relance simple (à la date d'échéance): 2,50 € HT, frais d'avis avant coupure (15 jours après date échéance) : 6,00 € HT, frais de coupure et rétablissement : 40,29 € HT. Ces montants peuvent évoluer sans préavis.

9 service client et réclamations

Accueil dans nos bureaux à Thônes du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Accueil téléphonique au 04 50 32 17 17 ou au numéro figurant sur votre facture (coût standard) du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Vous pouvez nous joindre également par télécopie au 04 50 02 19 30 ou par courriel à : service-client@ret.fr

Nous nous engageons à donner une réponse dans les jours suivants la réception la demande et au plus tard dans les 14 jours

10 options incluses : voir ci-dessus dans les différents §

11 Coûts prestations techniques usuelles : (HT ; TVA à 19,6 %) tarif du 01/09/2010

Mise En Service sur PDL existant sans modification : 21,21 € en standard ; avec supplément : 28,67 € en version express sous 2 jours ; Résiliation incluse dans mise en service.

Frais de changement de puissance : programmation 1 réglage ou modification 1 appareil : 28,53 € ; programmation 2 réglages : 42,46 € ; avec supplément : 28,67 € en version express sous 5 jours

Relève spéciale à la demande du client : 23,89 €

Frais en sus pour prestation hors heures ouvrées : 43,26 €

Ces coûts de prestations fixés nationalement par les pouvoirs publics et la CRE; les compléments ou délais de réalisation du distributeur RET sont accessibles sur le site www.ret.fr.